

PARTICIPEZ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE!

**ENERCOOP NATURPARK ÖEWERSAUER
LANCE UN PROJET CITOYEN EN
ÉNERGIE RENOUVELABLE A
HEIDERSCHIED**



Description du projet

Informations générales

Projet

Construction et exploitation d'une installation photovoltaïque.

Lieu

Sur le toit du Centre CGDIS à Heiderscheid.

Mise en service

Fin 2024.

Exploitant

EnerCoop Naturpark Öewersauer société coopérative.

Qui achète le courant?

L'énergie produite par l'installation photovoltaïque est injectée dans le réseau électrique de CREOS et rémunérée au taux fixe légal.

Fiche technique

Puissance installée : 29,75 kWc

Production annuelle estimée: 29 226 kWh

Durée d'exploitation : 15 ans

Fiche financière

Investissement net: 33 587 EUR

TVA : 5 433 EUR

Investissement brut : 39 020 EUR

Subvention étatique : 20%, maximum 500 EUR/kWc

Tarif d'injection : 13,31 centimes par kWh pour une mise en service avant le 31 décembre 2024 (garantie étatique pendant 15 ans)

Recettes de la vente de l'électricité (estimation) : 3 890 EUR par an

Frais d'exploitation (estimation) : 3 486 EUR par an

Bénéfice sur 15 ans: 6 060 EUR

Société coopérative

Base démocratique : Un membre coopérateur = Une voix

La coopérative EnerCoop NP Öewersauer créée en février 2020 fonctionne sur base démocratique et est dirigée par les membres qui participent activement à l'établissement des projets et à la prise de décision.

Les décisions sont prises au sein de l'assemblée générale selon un fonctionnement démocratique et transparent répondant à la règle « un membre / une voix ». La coopérative est administrée par un conseil d'administration. **Les statuts** sont consultables sur le site web <https://www.lbr.lu>.

Les membres coopérateurs : Qui peut investir?

Qui peut participer?

Toute personne physique majeure, association sans but lucratif ou fondation.

Que faire pour participer?

Nous vous invitons à remplir la demande d'adhésion par laquelle vous pouvez souscrire des parts de la coopérative EnerCoop NP Öewersauer, au prix de 100€ la part. Chaque membre coopérateur ne peut détenir plus de 10% du total des parts émises.

Qui a le pouvoir de décider?

Chaque membre coopérateur a une seule voix lors de l'assemblée générale, peu importe le nombre de parts détenu.

Pour combien de temps s'engage-t-on?

On s'engage pour autant de temps qu'on le veut : la coopérative est une société à capital variable dont on peut sortir après la clôture de chaque exercice comptable.

Vous n'habitez pas le Parc Naturel de la Haute Sûre?

Peu importe, vous donnerez un soutien précieux au développement des énergies renouvelables au Luxembourg. Cependant, le nombre de parts à disposition des membres coopérateurs n'ayant pas leur domicile sur le territoire du Parc Naturel de la Haute Sûre est inférieur à 50% du nombre total émis.



Une réunion d'information sur la participation du public à la coopérative aura lieu le mardi 18 juin 2024 à 20h00 à la salle communale 3, rue de la Mairie à Boulaide.

Demande d'adhésion / Bulletin de souscription

Par la présente je pose ma candidature en tant que
cocher ce qui convient

- personne privée
 représentant de l'a.s.b.l / fondation
(nom de l'association / fondation) (*)

pour devenir membre coopérateur de la société coopérative Enercoop Naturpark Öewersauer.

Nom: Prénom(s):

Numéro: Rue:

Code Postal: Localité:

Date de naissance: Lieu de naissance:

Pays de naissance: Nationalité:

No. de téléphone: E-mail:

Compte bancaire (IBAN): LU.....
(information nécessaire en cas de distribution de dividendes)

Nombre de parts sociales à cent Euros (100,- €) que je souhaite souscrire: parts.

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la société coopérative Enercoop Naturpark Öewersauer et je m'oblige à respecter tous droits et obligations qui en résultent, des décisions à venir du Conseil d'administration, de l'assemblée générale des membres coopérateurs.

J'autorise la société coopérative Enercoop Naturpark Öewersauer à enregistrer mes données personnelles. Un transfert de mes données à des tiers ne peut avoir lieu, sauf si la société coopérative y est légalement tenue, ou si le transfert de données est nécessaire à la mise en œuvre de la relation contractuelle.

Date: Signature:

Dès votre admission par le Conseil d'Administration d'Enercoop Naturpark Öewersauer, vous recevrez une confirmation écrite mentionnant le nombre de parts sociales attribuées et le compte bancaire sur lequel vous devrez verser la somme correspondante. La date du transfert bancaire est égale à la date d'admission à la société coopérative.

(*) Les associations sans but lucratif ou fondations sont tenues de désigner parmi leurs associés, gérants, administrateurs ou salariés, un représentant permanent.
Elles ne peuvent révoquer le représentant qu'en désignant simultanément un successeur.

Merci d'envoyer la demande à l'adresse indiquée ci-dessous.